Parcours professionnels des personnes handicapées

Comment développer les compétences professionnelles ?

Appel à projets de recherches appliquées, 2021, lancé par l’Agefiph,
la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH).

Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées pour accéder à la formation initiale et continue réduisent pour un grand nombre d’entre eux leur niveau de qualification et impacte négativement leurs parcours vers et dans l’emploi.

Il s’agit dès lors de contribuer à créer les conditions qui permettront aux personnes handicapées de développer des parcours professionnels, comme l’ensemble des actifs, qui tiennent pleinement compte de leurs aspirations, de leurs capacités et de leurs compétences.

En 2020, l’Agefiph et la FIRAH ont ouvert un premier appel à projets commun sur les parcours professionnels des personnes handicapées et comment sécuriser les transitions professionnelles ?

Il s’agit, pour l’appel à projets 2021, de continuer à travailler sur ces parcours professionnels en étudiant, cette fois, le domaine du développement des compétences.

Cet appel à projets 2021 aborde ce sujet sous toutes ses dimensions, pour permettre aux personnes handicapées dans toute leur diversité (âge, genre, statut vis-à-vis de l’emploi, situation familiale, qualifications, expériences, déficiences …) de pouvoir choisir leurs parcours professionnels, d’y accéder dans les meilleures conditions, d’en être acteur tout au long de sa réalisation, et in fine donner la possibilité aux entreprises de recruter, parmi ces nouveaux profils, les compétences qu’elles recherchent, de faire évoluer les compétences de leurs collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle et de les maintenir en emploi.

Dans le cadre de cet appel à projets de recherche appliquée, il s’agit donc pour l’Agefiph et la FIRAH de sélectionner et de soutenir des recherches qui apporteront de nouvelles connaissances au service de l’ensemble des acteurs de terrain (incluant les personnes handicapées) pour orienter et améliorer leurs pratiques concernant le développement des compétences professionnelles.

1 - Ce que l’on entend par la recherche appliquée sur le handicap

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation…). Elle a pour but d’apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par **les personnes handicapées[[1]](#footnote-1) et leurs familles.** Cette recherche doit être le fruit **d’une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier dans des bases de données ouvertes ou via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

****De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l’objet d’une diffusion **auprès des acteurs de terrain** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels…). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s’appliquent réellement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d’application adaptés aux publics visés.

**Les supports d’application** représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utile pour améliorer leur pratique. Les supports d’application pourront prendre la forme : d’outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels…

Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des supports d’application : [Valoriser les résultats de la recherche auprès des acteurs de terrain.](https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html)

**Les acteurs de terrain** peuvent être : les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques au niveau local, national et international.

2- Les 6 critères de sélection de l’Appel à Projets

Ces 6 critères suivants sont pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d’intention et du dossier complet. Le présent document, et particulièrement les pages 3 à 6, serviront de guide pour compléter le formulaire de la lettre d’intention et du dossier complet (à télécharger sur le site de la FIRAH).

**Critère 1 : L’objectif général du projet**

L’objectif général du projet de recherche, devra s’inscrire dans une dynamique d’accès aux droits pour les personnes handicapées, conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées[[2]](#footnote-2) :

* **Le respect de la dignité intrinsèque, de l’autonomie individuelle** y **compris la liberté de faire ses propres choix**, et de l’indépendance des personnes,
* **La non-discrimination,**
* **La participation et l’intégration pleines et effectives à la société,**
* **Le respect de la différence** et l’acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l’humanité,
* **L’égalité des chances,**
* **L’accessibilité,**
* **L’égalité entre les hommes et les femmes,**
* **Le respect du développement des capacités de l’enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l’analyse des projets de recherche.

**Critère 2 : L’originalité du projet et son caractère innovant**

Il sera nécessaire de préciser un premier état des lieux de la littérature du domaine à étudier.

La prise en compte des nouvelles approches, de l’évolution des concepts et des changements de terminologie dans le champ du handicap sera recherchée.

Le projet de recherche pourra, si cela s’avère pertinent, préciser les modalités de passage des modes de travail classiques à ceux innovants et inclusifs, en mettant en évidence les questions relatives aux résistances aux changements.

L’innovation apparaîtra également dans les modalités de mesure de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale, le degré de satisfaction, et l’autodétermination des personnes concernées.

L’émergence de l’innovation sera analysée par rapport aux éléments de son contexte particulier en mettant à jour ceux qui ont été porteur du changement.

**Critère 3 : Présentation du porteur de projet et des autres organisations impliquées ainsi que leurs rôles respectifs au sein du projet**

Les projets de recherche participative démontrant un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs sont attendus.[[3]](#footnote-3)

Le projet de recherche pourra impliquer le mouvement associatif de défense des droits des personnes handicapées et des personnes en situation de précarité. Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que leur rôle dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l’évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l’objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Des preuves tangibles de cette approche participative seront requises par une description de leurs rôles aux différentes phases de la recherche.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés, cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet **le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé**.

Le porteur de projet et les autres organisations impliquées devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

**Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus**

L’hypothèse ou la question de recherche[[4]](#footnote-4) du projet proposé devra être clairement exposée.

Une méthodologie participative de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l’analyse des données sera présentée.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais seront susceptibles d'apporter aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

**Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et des modalités de transfert de ces supports)**

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d’être transférée autant qualitativement que quantitativement[[5]](#footnote-5).

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, **le comité d’évaluation portera une grande attention à la réalisation d’autres supports d’application[[6]](#footnote-6) issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain**. Ces supports d’application pourront prendre plusieurs formes[[7]](#footnote-7) : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d’application devront être en **libre accès**, sur internet, afin d’être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projets de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d’application** qui leur seront destinés.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés et cela en fonction des différents publics cibles.

**Critère 6 : Le réalisme dans l’adéquation entre objectifs, activités et ressources**

L’adéquation sera recherchée entre les points suivants :

* Le réalisme du projet en termes de moyens (humain, logistique, matériel), le temps de réalisation et les ressources financières sollicitées,
* Le profil et le temps affecté au projet de l’ensemble des ressources humaines,
* La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites et la réalisation des supports d’application.

3. Les spécificités de cet appel à projets

Cet appel à projets a pour objectif d’identifier et de financer des projets de recherche appliquée concernant la thématique « comment développer les compétences professionnelles des personnes handicapées. ».

Il propose d’explorer cette thématique au travers d’un ou de plusieurs des axes suivants :

* **Comment permettre aux personnes handicapées d’accéder à l’apprentissage des savoirs fondamentaux** qu’elles n’ont pas pu acquérir en raison d’obstacles lors de leur éducation primaire et secondaire ?
* **Comment faire émerger les potentiels propres à chacun ?** Comment faire découvrir le champ des possibles par l’exploration, l’immersion en entreprise, l’immersion virtuelle, en éprouvant le réalisme des parcours à l’aulne de l’expérience personnelle, si besoin accompagnée ?
* Comment **développer des compétences pour de nouvelles qualifications ?** Qu’il s’agisse d’une première qualification, d’une reconversion professionnelle, d’une évolution professionnelle, de transfert des compétences.
* **Comment permettre la mobilisation et la remobilisation** par des démarches, des méthodes originales, des supports inédits ? Il s’agit ici de construire des contenus pour une ou des étapes préalables à une première mise en parcours professionnel, ou de redonner une nouvelle dynamique à ces parcours professionnels après un éloignement de l’emploi.
* **Quelles méthodes et modalités pédagogiques inclusives développer pour permettre** l’accessibilité universelle, la continuité pédagogique, en multi-modalité, associant l’entreprise, riche de ses situations de travail et de ses relations sociales, et les acteurs de la formation qui conçoivent les accompagnements pédagogiques pour développer l’emploi des personnes handicapées ?
* **Quels sont les obstacles aux parcours de formation, leurs interactions et les moyens de les lever ?** Que ces obstacles découlent de la situation de vie (social, familial, santé), de la situation du territoire (socio-économie, offre locale de formation…), du parcours professionnel (emploi, perte d’emploi) et des situations charnières (reconversion, premier emploi-première qualification, deuxième partie de carrière, …).
* **Comment et en quoi** **les établissements et services de réadaptation professionnelle (ESPR) et les établissement et services d’orientation professionnelle (ESPO)[[8]](#footnote-8)[[9]](#footnote-9) peuvent apporter leurs compétences** en matière de formation professionnelle des personnes handicapées aux organismes de formation « tout public » ?

Le recours aux nouvelles technologies pourra être transversal sur ces différents axes si celui-ci apporte des solutions pour servir le développement des compétences.

Les projets candidats dans ce cadre ouvert défini par les axes ci-dessus pourront alors cibler leur recherche sur différentes populations et situations en fonction de leurs objectifs.

Il est, enfin, à noter que des projets de grande qualité concernant la thématique des compétences en dehors de 6 axes ci-dessus pourront aussi être sélectionnés dans le respect des 6 critères de sélection décrits dans cet appel à projets.

A. ANCRAGE SUR LES REALITES DE TERRAIN

Une attention particulière sera portée à des recherches qui permettront de recenser et d’évaluer les dispositifs existants (provenant de contextes divers : entreprises, associations, services publics, pays…) pour ne pas se centrer sur une seule expérience mais de croiser les savoirs d’expériences multiples et divers, repérer leurs forces et faiblesses, détecter les pistes d’amélioration et suggérer des pratiques nouvelles et innovantes. Ce matériel permettra alors d’exposer les acquis de ces expériences et de proposer des dispositifs d’intervention pouvant être essaimés. Il s’agira donc d’explorer le champ des possibles pour améliorer les parcours.

Une attention particulière sera également portée à des recherches qui prendront en compte ou porteront sur les spécificités de territoire.

B. COLLABORATION ET PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPEES

L’aspect partenarial des projets de recherche sera étudié avec attention en prenant en compte un équilibre entre une ou des équipes de recherche labélisées assurant la responsabilité scientifique des travaux et des organisations intervenant dans le domaine du handicap, de la formation, du maintien dans l’emploi, de la santé au travail, des employeurs et des acteurs de l’entreprises.

Une attention particulière sera aussi portée aux rôles dans les différentes phases de la recherche des personnes handicapées, de leur entourage et des organisations qui les représentent.

C. RESULTATS RECHERCHES

Ces recherches déboucheront sur la réalisation de recommandations et d’outils opérationnels et de formation, adaptés aux personnes handicapées et leurs entourages, aux professionnels et bénévoles des différents services ainsi qu’aux décideurs politiques pour faciliter la mise en place des réponses concrètes.

Les résultats des recherches feront l’objet de publications scientifiques. Ils seront aussi rendus accessibles à tout public et diffusés au plus grand nombre, en accès libre, en utilisant les nouvelles technologies de l’information et de la communication et des démarches pédagogiques adaptées aux différents types d’acteurs de terrain.

D. PUBLICS CONCERNES

Parmi, les publics concernés, on retrouve en premier lieu le public direct qui est à la fois le public étudié mais qui est aussi un public acteur dans le cadre d’une démarche participative. Ce public est constitué par les personnes handicapées au sens large du terme quel que soit :

* leur type de déficiences (physique, sensoriel, intellectuel, psychique, cognitive)
* leur âge et leur genre,
* la raison de leurs limitations de capacités,
* et leur statut administratif (concernant la reconnaissance de travailleur handicapé ou non), et professionnel (salarié ou indépendant, inactif demandeur d’emploi ou non…).

Le second public concerné regroupe :

* L’ensemble des professionnels des services qui accompagnent les personnes handicapées dans le domaine de l’emploi (spécialisés ou ouvert à tous) ainsi que les employeurs.
* Les familles, proches, bénévoles et professionnels qui les accompagnent dans leur vie au quotidien.
* Les collègues de travail.

Le troisième public comprend les chercheurs, les enseignants et les étudiants qui utiliseront les résultats de la recherche dans le cadre de leurs recherches, leurs enseignements et leurs études.

Enfin, les décideurs politiques amenés à prendre des décisions dans ce domaine sont aussi un public concerné par les résultats produits par les travaux de recherche soutenus dans le cadre de cet appel à projets.

E. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Le porteur de projet principal doit être français. Ce sera une équipe de recherche ou un organisme travaillant dans le domaine de l’emploi. Tout autre type d’organisation quel que soit son statut peut être impliqué comme partenaire.

Le porteur de projet pourra s’associer à tous types d’organisations situées dans les pays de l’Union européenne et quelques autres pays associés pour répondre à cet appel à projets. Cette implication d’entités internationales sera de nature à favoriser la coopération internationale. Elle devra cependant garantir qu’une partie des terrains de recherche soit en France et ainsi avoir l’ensemble des livrables finaux disponibles en langue française pour pouvoir les valoriser dans les meilleures conditions auprès d’acteurs francophones.

Les recherches comparatives ayant des terrains de recherche concernant différents pays, dont la France seront appréciées.

F. DOTATION ATTRIBUEE AUX PROJETS SELECTIONNES ET DUREE

Le montant apporté aux projets sélectionnés sera de 100 000 euros maximum par projet. Les projets ayant réuni l’ensemble du financement nécessaire début 2021 seront privilégiés. Enfin ces projets devront se dérouler sur une période de 2 ans maximum.

G. PROCESSUS DE SELECTION

Mise en ligne de l’appel à projets : 7 janvier 2021.

Clôture de la réception des lettres d’intention : 22 mars 2021 à minuit.

Annonce des lettres d’intention présélectionnées aux porteurs de projets : 25 juin 2021.

Clôture de la réception des dossiers complets : 27 septembre 2021 à minuit.

Annonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : 13 décembre 2021.

H. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La lettre d’intention et le dossier complet seront réalisés avec les formulaires prévus à cet effet disponibles sur le site de la Fondation ([www.firah.org](http://www.firah.org)) dans l’onglet Appel à Projets.

Tous les postulants dont les lettres d’intention seront retenues, seront invités à transmettre un dossier complet du projet. D’éventuelles recommandations pourront être formulées à la suite des lettres d’intention afin de guider le porteur de projet dans l’élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

A la suite de la sélection du dossier complet, les porteurs du projet seront le contact privilégié de la FIRAH et particulièrement pour les étapes suivantes :

* Signature d’une convention entre l’organisme du porteur de projet et la Fondation ;
* A mi-parcours de la recherche : rédaction d’un rapport intermédiaire narratif et financier et réalisation d’une revue de littérature (<https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html>) ;
* Aux termes de la recherche : rédaction d’un rapport final narratif et financier et réalisation des supports d’application[[10]](#footnote-10) ;
* Elaboration d’une stratégie de communication commune pour diffuser les résultats de la recherche (une page dédiée à la recherche, ses résultats et ses supports d’application sera créé sur le site de la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>).

Les rapports intermédiaires et finaux ainsi que l’ensemble des livrables seront examinés pour vérifier leurs adéquations avec les éléments présentés dans le dossier complet et la convention.

Pour accéder à d’autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet Appel à Projets, nous vous invitons à consulter [les lauréats des appels projets précédents](https://www.firah.org/fr/projets-laureats.html).

Enfin, le Centre Ressources regroupe dans sa [base documentaire](https://www.firah.org/fr/base-documentaire.html) des recherches appliquées provenant de diverses initiatives, qui peuvent être une source d’information dans l’élaboration de votre de projet. Le Centre Ressources de la Fondation met également à votre disposition [des outils pour mettre en œuvre une recherche appliquée et participative.](https://www.firah.org/fr/outils.html)

1. Nous avons choisi d’utiliser le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec). [↑](#footnote-ref-1)
2. Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html> [↑](#footnote-ref-2)
3. Retrouver une information sur les démarches participatives

<https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html> [↑](#footnote-ref-3)
4. C’est la question que le projet pose et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d’étude et de population à l’étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s’agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d’envisager l’impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes handicapées. Texte adapté de Exercer\_89:Exercer\_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 89 [↑](#footnote-ref-4)
5. Retrouver une information pour valoriser la recherche

<https://www.firah.org/methodologie-pour-valoriser-les-resultats-de-la-recherche.html> [↑](#footnote-ref-5)
6. Retrouver une information complète sur les supports d’application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html> [↑](#footnote-ref-6)
7. Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d’être conseillés lors de l’élaboration et de la diffusion des supports d’application. Ces conseils seront notamment d’une grande aide quant à l’accessibilité des informations contenues dans ces supports. [↑](#footnote-ref-7)
8. Le décret en date du 2 octobre 2020 redéfinit les missions de ces établissements médico-sociaux [↑](#footnote-ref-8)
9. Les ESPR et les ESPO sont des établissements médico-sociaux qui accueillent des personnes handicapées, les accompagnent dans leur orientation et dispensent des formations qualifiantes après le cas échéant, une formation préparatoire [↑](#footnote-ref-9)
10. <https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html> [↑](#footnote-ref-10)